

Dans le domaine de la culture comme dans celui de l'élevage, la direction des grandes cultures préconise un programme visant à améliorer le sort de tous les cultivateurs.

Dans chaque comté et chaque district de la province, il existe une Association pour l'amélioration des sols et des cultures (il y en a 56) qui est financièrement aidée par le ministère de l'Agriculture d'Ontario. C'est par ces divisions et par des collaborateurs que se font la plupart des travaux de démonstration du ministère. Chacune de ces directions se consacre en moyenne à une dizaine d'entreprises ou près de 600 démonstrations par année. Ces projets sont de diverses natures; mais presque tous ont pour but d'encourager l'usage d'espèces améliorées, de semences de meilleure qualité, de méthodes de culture améliorées, y compris les assolements, les engrais, l'exploitation des sols, par exemple, les couvertures de paille, les cultures protectrices (l'amélioration des pâturages), le chaulage, le drainage, la conservation de l'humidité, les réservoirs d'eau pour le bétail, la protection contre les incendies, les récréations, etc. Ces démonstrations sont appuyées par des visites sur place, des expositions de semences, des réunions à l'automne et au printemps, et le reste.

Pour améliorer les pâturages pour les bovins de boucherie, le ministère, par l'intermédiaire d'un comité, administre cinq pâturages d'élevage du bœuf et plusieurs entreprises de moins grande envergure pour démontrer que ces pâturages permettent d'améliorer la situation, surtout dans les régions d'élevage du bœuf de boucherie.

En ce qui concerne les mauvaises herbes, la direction des cultures applique la loi sur la répression des mauvaises herbes, par l'intermédiaire de quatre inspecteurs travaillant à temps complet, de six inspecteurs travaillant à temps discontinu et d'un inspecteur de comté dans chaque comté. Grâce à l'usage éclairé de certains produits chimiques et par l'application de certaines façons culturales, on protège les vastes ressources et du sol et des plantes, ajoutant ainsi à la productivité du sol.

Les emprunts permis aux jeunes cultivateurs font beaucoup pour hâter leur adaptation. Ces emprunts ont généralement pour but de permettre aux cultivateurs d'agrandir leurs fermes au point où elles sont jugées rentables.

Toute assistance prêtée aux cultivateurs pour les aider à exploiter leur ferme, que cela vienne des institutions d'enseignement ou de recherche, relève nécessairement des services de renseignements agricoles.

Le ministère de l'Agriculture d'Ontario a toujours élargi le champ d'action de son service de renseignements au cours des années passées de façon à mieux répondre aux besoins des collectivités agricoles, non seulement en fonction d'un plus grand nombre de demandes de renseignements et d'un programme plus vaste, mais aussi parce que, dans la plupart des régions, les cultivateurs se livrent davantage à une production spécialisée.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Comment se fait la vaporisation des mauvaises herbes?

M. PATTERSON: En général, chaque cultivateur s'en occupe.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Par exemple, la moutarde ou autres mauvaises herbes semblables vous cause-t-elle des ennuis?

M. PATTERSON: Oui, beaucoup.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): La vaporisation détruit-elle la moutarde?

M. PATTERSON: Oui.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Est-ce efficace?

M. PATTERSON: Oui, c'est l'une des mauvaises herbes les plus faciles à détruire.

Le sénateur TAYLOR (*Wesmorland*): Parlons des prêts aux jeunes cultivateurs. Quel est le montant maximum de ces prêts?